

*Ministère du Travail—Loi*

ble dans l'immédiat, parce qu'il a des programmes triennaux et quinquennaux.

• (1610)

On constate un fait très intéressant au sujet de ces 125 millions. Avec le Programme d'adaptation des travailleurs âgés, on ne disposera en 1989 que de 42 millions de dollars, alors qu'on disposait de 50 millions en 1985 avec le Programme des prestations d'adaptation pour les travailleurs, et cette initiative vient d'un gouvernement qui prétend tous les jours consacrer de plus en plus d'argent aux programmes destinés à aider les Canadiens. On est passé de 50 millions en 1984 à 42 millions en 1989.

Le maximum disponible dans le cadre de ce programme est de 1 102 \$. Je félicite le gouvernement de permettre à ces travailleurs de gagner jusqu'à 302\$ par mois, sans être pénalisés. C'est précisément le genre de philosophie qui devrait inspirer une foule de programmes qui existent au Canada, notamment dans certaines des provinces. Comme je viens de la Saskatchewan, je soutiens que c'est le cas dans cette province où une femme touchant de l'aide sociale et ayant trois ou quatre enfants perd un dollar de prestation pour tout dollar qu'elle gagne. Je félicite le gouvernement de faire en sorte que ces personnes puissent gagner de l'argent qui ira s'ajouter aux allocations qu'elles toucheront.

Il y a cependant de mauvaises nouvelles. Je devrais dire qu'il y a d'autres mauvaises nouvelles. La mesure du gouvernement comprend une aide à ses amies les sociétés. N'est-ce pas merveilleux! Contrairement au Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs que le PATA remplace, celui-ci sera géré par des sociétés financières et des sociétés de fiducie.

Je n'y suis peut-être pas du tout, mais je ne crois pas faire erreur. Je soupçonne que les sociétés de fiducie et les sociétés d'assurances réalisent des bénéfices sur les services qu'elles rendent. J'estime déraisonnable que le gouvernement prenne une partie de l'argent destinée à aider les travailleurs âgés et le remette à des sociétés qui réaliseront des bénéfices sur cet argent. J'espère donc que le gouvernement modifiera cette politique. Au ministère du Travail et au sein du gouvernement, nous sommes

des gens compétents qui avons autant de savoir-faire que quiconque dans le secteur privé et qui sommes extrêmement aptes à gérer ce programme aussi bien que le ministère du Travail a pu gérer antérieurement le Programme de prestations d'adaptation pour les travailleurs.

Nous devons parler du nombre de personnes qui se prévaudront de ce programme, parce que, comme il est mentionné, il faut être de ceux qui ont perdu leur emploi dans le cadre d'une mise à pied massive pour y avoir droit. Si les fonds sont très fractionnés, j'ai l'impression que les 42 millions de dollars prévus pour une année particulière ne seront pas tous utilisés après que la liste d'admissibilité aura été dressée.

Selon le meilleur scénario possible, nous divisons les 42 millions de dollars par 1 102 \$, soit les prestations maximales, qui font que le bénéficiaire est laissé sous le seuil de la pauvreté, même s'il vit seul. Il y aurait donc de 38 000 à 40 000 personnes qui pourraient bénéficier de l'aide aux travailleurs âgés.

Monsieur le Président, il y a 415 000 Canadiens entre 55 et 65 ans sans emploi. Trois cent mille d'entre eux ont abandonné et ne sont même plus comptés dans les statistiques. Cent mille d'entre eux ne sont pas considérés sans emploi. Beaucoup travaillent à temps partiel. Beaucoup d'autres ont dû opter pour une retraite anticipée, ce qui est la chose la plus dégradante qui puisse arriver aujourd'hui dans notre société aux personnes de leur groupe d'âge qui est si durement frappé par les mises à pied.

Je sais qu'un certain pourcentage de ces travailleurs touchent une pension de retraite de leur employeur, mais selon la plupart des régimes de pension, un travailleur de 55 ans qui prend une retraite anticipée voit sa pension diminuée d'environ un demi pour cent par mois. Sur dix ans, cela représente une diminution de 60 p. 100 des prestations de pension. Pour le travailleur qui n'a pas la chance d'être admissible au PATA, ses ressources financières sont presque anéanties. Il s'agit de la perte de 60 p. 100 de ce qu'il espérait recevoir à 65 ans. Les travailleurs de ce groupe d'âge ont été les plus productifs pendant les années 70, ils ont payé des impôts pendant les années 70 et ils ont édifié la riche société dans laquelle nous vivons et dont ils comptaient profiter des avantages comme il